

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 19 juin 2025 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**25/059/AGE**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITÉS ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion, 3eme répartition 2025.**

25-42524-DSAS

**AGE**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Consciente du rôle important joué par le milieu associatif dans l'aide aux personnes vulnérables et en grande précarité, la Ville de Marseille alloue à certaines associations une subvention destinée à soutenir leurs actions. Il est ainsi proposé de procéder à une troisième répartition de subventions pour l'année 2025 pour un montant total de 1 019 500 Euros (un million dix neuf mille cinq cents Euros).

A travers cette troisième répartition la municipalité soutient des projets visant l'inclusion sociale, l'accompagnement, l'hébergement de personnes en grande précarité ainsi que leur accès à l'alimentation.

Cette troisième répartition permet notamment le soutien à 25 projets d'aide alimentaire portant à près d'un million d'euros le soutien apporté en 2025 par la Direction de l'Action Sociale et des Solidarités aux acteurs de l'aide alimentaire. Un poste en augmentation de près de 10% par rapport à l'année 2024. En 2025 la Ville double le montant de son soutien aux épiceries sociales qui, souvent portées par des centres sociaux, permettent un accès, en proximité, à des aliments à moindre coût tout en garantissant le libre choix des ménages. Ce soutien permet notamment la poursuite de l'action de ces acteurs essentiels de la vie des quartiers au Grand Canet, à Frais Vallon, la Soude, la Capelette et les Escourtines.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1** Des subventions sont attribuées aux associations de notre secteur dont la liste suit, au titre de l'année 2025 et dans le cadre d'une troisième répartition de droit commun :

<b>NUMÉRO</b>	<b>ASSOCIATION</b>	<b>OBJET</b>	<b>LIEU</b>	<b>MONTANT PROPOSE EN EUROS</b>
9851	ASS SOCIO CULTURELLE FORBIN	Aide alimentaire aux plus demunis	13011	3 000
11018	LES ESCOURTINES	Epicerie solidaire les Escourtines : Accompagnement socio-éducatif	13011	2 500
11357	LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES	Accueil de personnes en situation d'exclusion afin de leur proposer un repas Mensuel et un après-midi convivial à la maison d'accueil à la journée des PFP Le Manier	13012	10 000
10354	ZEBEDEE LIBRE AVEC L'AUTRE	Activités manuelles artistiques et culturelles à destination de personnes précaires	13011	3 000
<b>TOTAL</b>				<b>18 500</b>

**ARTICLE 2** Sont approuvées les conventions ci-annexées, conclues entre les associations citées à l'article 1.

**ARTICLE 3**

La dépense d'un montant total de de 1 019 500 Euros (un million dix neuf mille cinq cents Euros), dont 18 500 Euros (dix huit mille cinq cents euros) pour des associations de notre secteur, sera imputée sur les crédits inscrits au Budget 2024, sur les imputations suivantes : chapitre 65 – sous chapitre 424 – article 65748.1-programme 13900910 – service 03082.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup>.**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**